

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear  
within the text. Whenever possible, these have  
been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
  - Pages damaged/  
Pages endommagées
  - Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
  - Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
  - Pages detached/  
Pages détachées
  - Showthrough/  
Transparence
  - Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
  - Continuous pagination/  
Pagination continue
  - Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
  - Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
  - Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT  
DE  
MGR L'ÉVÊQUE DE VALLEYFIELD

---

Le cinquantenaire de la proclamation du dogme de  
l'Immaculée-Conception. — Le Jubilé

---

JOSEPH-MÉDARD EMARD, PAR LA GRACE DE DIEU  
ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE VALLEYFIELD.

*Au clergé séculier et régulier, aux communautés  
religieuses et à tous les fidèles de notre diocèse, salut  
et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

Nos très chers frères,

**L**E 8 décembre 1854, le pape Pie IX, de douce et  
sainte mémoire, proclamait solennellement au  
milieu des plus pompeuses cérémonies, par la  
vertu de son magistère infaillible, comme article de foi,  
le dogme de l'Immaculée-Conception de la Très Sainte  
Vierge Marie.

La présente année se trouve donc être le cinquantième  
anniversaire de cet acte mémorable par lequel a été  
défini, dans une formule excluant désormais toute  
incertitude et toute altération, le privilège auguste que  
l'Eglise avait d'ailleurs toujours reconnu et professé.

Léon XIII, dont la dévotion envers la Sainte Vierge  
aura été l'un des caractères distinctifs de son pontificat

long et glorieux, avait déjà exprimé l'intention de marquer cet anniversaire par des fêtes qui rappelleraient les démonstrations enthousiastes faites, il y a un demi siècle, dans tout l'univers catholique, en l'honneur de Marie Immaculée.

Continuant ce pieux projet ; y voyant le moyen le plus efficace d'inaugurer un règne déjà plein de promesses et d'espoir ; et comme pour donner, sous les auspices de la Reine des anges et des hommes, le plein essor au plan qu'il s'est proposé de " tout restaurer dans le Christ », Pie X a demandé d'abord que durant tout le cours de la présente année, à chaque mois, fussent célébrés dans toutes les églises du monde, des exercices spéciaux en l'honneur de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge.

De plus, par des lettres datées du 2 février dernier, il décrétait la concession d'un jubilé qui, célébré d'abord à Rome, se répèterait ensuite par tout l'univers, et durant lequel, usant largement de son pouvoir et de ses droits de Souverain, il exercerait dans le monde des âmes le droit de grâce qui lui appartient, et proclamerait une sorte d'amnistie générale à tous les fidèles désireux d'en profiter.

Nous venons aujourd'hui, nos très chers frères, faisant écho à la parole pontificale, et pour répondre à l'attente de votre piété elle-même, vous inviter à prendre votre bonne part des trésors spirituels mis ainsi à votre disposition, et pour cela, nous vous annonçons que le jubilé de l'Immaculée Conception aura lieu dans toute

l'étendue de ce diocèse, durant trois mois, c'est-à-dire, du 8 septembre au 8 décembre prochain.

Mais afin que vos âmes dûment préparées, puissent retirer de cette grâce exceptionnelle d'un jubilé, tous les avantages désirables, et surtout qu'en outre de votre conversion à tous, il en résulte pour chacun un amour et une dévotion encore plus tendres envers la Très Sainte Vierge, nous croyons utile de bien fixer dans vos esprits la doctrine particulière de l'Immaculée Conception, de rappeler les circonstances dans lesquelles elle a été glorieusement définie, et aussi de faire voir les conséquences qui découlent de cette définition pour le bien général de l'Eglise et des âmes.

\* \* \*

Dieu avait par un acte d'amour créé l'homme dans un état de justice, de sainteté et de bonheur.

Elevés audessus de l'état de pure nature, à l'état surnaturel, nos premiers parents jouissaient de la parfaite harmonie de leurs facultés ; leur intelligence était illuminée des clartés d'une science infuse et universelle ; la volonté essentiellement droite, était tournée vers Dieu comme son bien suprême ; les sens étaient soumis à l'esprit, lui-même uniquement préoccupé de maintenir la perfection des rapports avec le Créateur. Soustraits à la loi naturelle de la mort et à tout ce qui y conduit, ne connaissant ni ne devant connaître les infirmités, les maladies, les souffrances d'aucune sorte, ils possédaient surtout la grâce sanctifiante, c'est-à-dire cette union

intime, étroite, immédiate de l'âme avec son Dieu qui lui destine, comme fin dernière, la possession du bonheur céleste dans la vision béatifique.

Cet ordre surnaturel constituait donc un bienfait essentiellement gratuit qui s'ajoutait à la nature de l'homme, l'élevait audessus de lui-même, lui conférait dès ici-bas, des joies et un bonheur auxquels il n'avait par lui-même aucun droit de prétendre.

Notons en plus que ces biens n'étaient pas un apanage exclusivement personnel, mais que s'ils l'eussent conservé par l'obéissance à la loi divine, nos premiers parents avaient en même temps la mission de le transmettre comme un patrimoine intangible à toute leur descendance.

\*  
\* \* \*

Nos premiers parents ont péché. Révoltés contre Dieu, ils ont dû subir le châtimeut de leur crime. La sentence divine les a dépouillés de ce vêtement de justice, de cet éclat surnaturel dont ils avaient été revêtus par pure bonté.

Dans leur déchéance ils ont perdu leur qualité d'enfants de Dieu, d'héritiers du Ciel. Ils ont perdu la grâce et avec elle tous ces dons extraordinaires, dont le Bon Dieu s'était plu à enrichir leur esprit et leur cœur. — L'ignorance et l'erreur, les mauvais penchants, les inclinations vicieuses, toutes les misères intellectuelles et morales ont fait irruption dans leur âme dont Dieu

s'était retiré. La mort avec son cortège sinistre de douleurs s'est appesantie sur eux.

\* \* \*

Le péché de nos premiers parents, par la privation qu'il devait entraîner de tous ces biens surajoutés par la grâce aux exigences de la pure nature, ne pouvait atteindre la seule personne des coupables.

Toute la race d'Adam se trouvait par le fait même de sa faute, dépouillée de ces richesses.

Toute cette doctrine du péché originel se trouve résumée et définie par le Saint Concile de Trente, déclarant que :

« Le premier père du genre humain ayant violé les ordres de Dieu, est tombé du haut état de justice et de sainteté dans lequel il avait été créé.

« Cette prévarication n'a pas nui seulement à Adam mais à toute sa race.

« Il a perdu d'abord pour lui, ensuite pour nous, les dons surnaturels dont il avait été comblé.

« Souillé par sa désobéissance il a transmis à ses enfants non seulement la douleur, la mort, c'est-à-dire les peines du péché, mais le désordre du péché lui-même qui est la mort de l'âme.

« Le péché ainsi transmis en propre, est inhérent à tous les hommes jusqu'à ce qu'il soit effacé par l'application des mérites de Jésus Christ ».

Le péché, selon le mot de saint Paul, entrainé dans le monde par un seul homme, dans lequel tous ont péché,

si bien que chacun dans la suite des temps pourrait s'appliquer ces paroles du prophète Roi : « J'ai été conçu dans l'iniquité ».

En nous détournant de Dieu et de notre fin surnaturelle, le péché a détruit les harmonies de notre âme, de nos facultés et de nos sens, et y a produit cette inclination perverse dont se plaint si amèrement l'apôtre saint Paul : « Je cherche à me comprendre moi-même, et je n'en viens pas à bout. Car le bien que je veux je ne le fais pas, et le mal que je hais je le fais. Qui donc me délivrera de ce corps de mort ». (Rom., VII, 15.)

Cette déchéance est donc universelle. De par la loi générale qui l'a décrétée, elle enveloppe tous ceux qui naissent selon les règles ordinaires, et seul, Jésus-Christ, fils d'Adam, mais conçu du Saint-Esprit, ne saurait par nature, être atteint par la tache originelle, et soumis à ses tristes conséquences.

\* \* \*

Dieu, infini dans sa miséricorde comme dans sa justice, et poursuivant le pécheur jusqu'au milieu de ses crimes, promet à nos premiers parents déchus, un Rédempteur qui relèverait l'humanité et lui rendrait l'héritage qu'elle avait perdu.

Ce Sauveur devait naître d'une femme qui, donnant ainsi le salut au monde, écraserait par là même la tête du serpent infernal qui avait perdu le monde.

La tige de Jessé produirait le fils de David ; le Fils de Dieu aura pour mère une Vierge qui, sous l'opéra-

tion directe du Saint-Esprit, fournira le sang, la chair de la Victime Sacrée, dont l'immolation rachètera l'humanité déchue.

Cette vierge, cette femme, cette mère, c'est Marie.

Marie, prédestinée de toute éternité à devenir la mère du Rédempteur et notre co-rédemptrice, ne se trouvait par nature nullement exemptée de la loi universelle du péché. Elle devait, par conséquent, par le fait même de son origine, subir la tache et porter les peines communes à toute la descendance d'Adam.

Si toutefois l'on considère la sublimité de sa vocation, la grandeur incomparable des fonctions qu'elle doit remplir, et le caractère exclusif des rapports qui par l'Incarnation du Verbe, devaient la lier avec l'Auguste Trinité, devant être la fille de prédilection du Père, la mère du Fils, l'épouse bien-aimé du Saint-Esprit, est-il possible de s'arrêter un instant à l'idée qu'elle ait pu, même au seul moment de sa Conception, être enfant de perdition, objet d'aversion pour son Dieu, esclave de Satan, victime du démon dont elle devait écraser la tête ?

Le sentiment chrétien seul ne suffit-il pas à nous faire deviner que l'Eternel se préparant un temple, a dû en écarter toute souillure et toute tache, pour lui donner dès le principe, tout son éclat, toute sa beauté ?

Le Verbe voulant s'incarner a dû se préparer pour le sang qui devait couler dans ses veines, une pureté céleste que l'ombre même de la moindre souillure n'aura jamais effleuré. Une vierge devant jouir de toutes les

prérogatives de la maternité divine elle-même, ne pouvait jamais avoir été autre chose, de la part de son Créateur, que l'objet des plus entières complaisances.

Non, Marie vierge-mère, ne pouvait pas, fût-ce pour un seul moment, porter la tache originelle. Dieu lui devait, Il se devait à Lui-même et à son honneur de la sauver, nouvelle arche de Noé, de ce déluge qui avait englouti l'humanité, mais au-dessus duquel la vierge domine, portée par une grâce spéciale de préservation privilégiée et personnelle.

Marie n'est-elle pas plus grande que le prophète Jérémie sanctifié avant sa naissance ; que Jean-Baptiste, le précurseur du Messie, rempli du Saint-Esprit dès le sein de sa mère ? Serait-elle moins privilégiée que le premier homme dont elle doit contribuer à réparer la faute ; que les anges eux-mêmes dont elle deviendra la reine ?

Ne doit-elle pas surpasser, aussi bien par ses privilèges que par ses grâces et ses mérites toute autre créature ?

C'est bien ce qu'avait depuis longtemps deviné le sens chrétien. Aussi n'a-t-il cessé de voir en Marie, exprimant par là sa croyance en sa Conception Immaculée, l'arche sauvée du commun naufrage, l'échelle mystérieuse reliant le Ciel et la terre, le buisson embrasé toujours couvert de feuilles et de fleurs, autant de symboles faisant pressentir le divin mystère, qui devait exclure Marie de la flétrissure universelle.

De même n'est-ce pas l'auguste vierge dont on reconnaît les traits dans Esther, arrachant son peuple à la tyrannie d'Aman, et que n'atteignait point la loi de

mort portée contre tous ses frères ; dans Judith bénie à jamais pour avoir sauvé sa patrie du cruel Holopherne ; dans l'épouse du Cantique des Cantiques, proclamée toute belle et bien-aimée, et dans laquelle il n'y a aucune tache.

Et voilà pourquoi nous ne sommes pas étonnés que l'Eglise, par ses Pères, ses Docteurs, ses conciles, ait appliqué à la Mère du Verbe, dans le sens d'une pureté parfaite et toujours intacte, les paroles divines annonçant qu'elle ne subirait jamais la morsure du serpent.

Ils l'appellent le lys au milieu des épines, la fontaine scellée que n'agit et ne trouble aucun souffle mauvais ; l'aurore sans nuage ; ajoutant qu'elle est distinguée comme le soleil, et belle comme la lune ; autres emblèmes empruntés aux divines Ecritures, et par lesquels l'Esprit-Saint exprime la parfaite pureté de la mère du Verbe Incarné.

Et ils interprètent de la même façon le langage dont se sert le messager du Très-Haut pour saluer Marie : « *Je vous salue pleine de grâces* », et s'appuient sur ces paroles divines pour affirmer qu'Elle n'a pas été trompée par les insinuations perfides, ni infestée du souffle venimeux du serpent infernal », (Orig.) « qu'Elle a toujours été intègre et immaculée — tant dans son corps que dans son âme », (S. Ephrem), « qu'Elle est par conséquent toute pure et sans tache » (S. Ambroise), « et exceptée de la souillure commune. Et lorsqu'il s'agit de péché, ils ne veulent pas qu'il soit aucunement question de Marie ». (S. Augustin.)

Cette doctrine universellement reçue dans l'église de Jésus-Christ avait trouvé sa pleine expression dans la liturgie, dans les prières, les louanges et même dans les fêtes spéciales établies pour célébrer le mystère de l'Immaculée-Conception de la Sainte Vierge.

Et le Saint Concile de Trente après avoir exposé tout ce que la foi nous commande de croire relativement au péché originel et à sa transmission, rendait assez clairement hommage à la croyance jusqu'alors acceptée dans l'Eglise en ajoutant que :

« Ce n'était pas l'intention de ce Concile de comprendre, dans l'universalité de ce décret, la Très Sainte Vierge, Mère de Dieu ».

\* \* \*

Mais une définition formelle devait, au temps marqué par l'Esprit-Saint qui gouverne l'Eglise, fixer d'une manière précise et authentique ce qui jusqu'alors avait été enseigné et accepté librement.

A Pie IX était réservé cette gloire de poser sur la tête de Marie le diadème étincelant de sa conception immaculée solennellement reconnue et proclamée.

Que se passa-t-il alors ? Et de quelle préparation à la fois solennelle et touchante fut précédé cet acte de l'autorité infallible du Vicaire de Jésus-Christ. C'est ce que nous voulons vous dire en peu de mots.

Au début de son pontificat, Pie IX avait dû, devant la fureur de ses enfants révoltés, prendre le chemin de l'exil, et s'était réfugié à Gaëte.

Des hauteurs de cette retraite, où il avait trouvé asile et protection contre la fureur de ses ennemis, il contempe l'Eglise et le monde.

Touché des malheurs présents, effrayé des menaces qui s'élèvent de toutes part, il lève les regards vers le Ciel et pour s'assurer la protection divine, il a recours à Marie dont il veut implorer l'assistance, en union avec les fidèles de l'univers.

Dans les ardeurs de sa piété et dans son amour ardent de la Sainte Vierge, il conçoit le projet de définir le mystère qui lui est le plus glorieux, étant le point de départ et comme la base de toutes ses prérogatives. Mais il veut auparavant s'assurer les lumières d'en Haut et les attirer par la prière et la pénitence.

Deux jubiléés sont tour à tour accordés au monde. C'est par toute l'église un concours religieux dans lequel coulent abondamment les grâces et les faveurs spirituelles.

Pie IX veut en plus se servir des moyens que la Providence met à la disposition du Pontife pour gouverner son église et ne rien négliger de ce qui peut établir jusqu'à l'évidence les fondements et les preuves de la vérité qu'il veut énoncer.

Il commande à la Théologie, à la Tradition, à l'Exégèse, à toute la science sacrée dans la personne des docteurs les plus autorisés. Ils produisent le fruit de leurs recherches, et il construit avec leur aide le monument des gloires de Marie, formé de tout ce que l'Esprit Saint dans les divines Ecritures, les Pères de l'Eglise dans

leurs admirables traités, les Conciles dans leurs décrets, la Liturgie dans ses pieux offices, renferment de plus explicite et de plus formel.

Ce n'est pas assez. Comme l'Eglise enseignante se compose de tous les évêques réunis autour de leur chef il s'adresse à chacun d'eux, leur enjoignant de lui faire connaître ce qu'il en est, dans leurs diocèses respectifs, de la croyance à l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge et de la manière dont elle a toujours été professée parmi les fidèles.

Autre monument, formé celui-ci de tout ce que les peuples de l'univers dans leurs pieux empressements, sont venus à tour de rôle déposer au pied du Chef de l'Eglise, et qui éloquemment proclamait que partout et toujours on croyait et on avait cru en la Conception Immaculée de Marie, Mère de Dieu.

\* \* \*

Bien loin d'être resté à l'écart d'une manifestation aussi universelle de la foi en l'Immaculée Conception, notre pays a pu répondre par l'intermédiaire de ses pasteurs à l'invitation du Père commun, en affirmant que toujours le peuple canadien avait tenu cette croyance comme faisant partie du dépôt sacré de la foi catholique, et en avait dans tous les détails de sa vie religieuse donné la preuve constante.

La dévotion populaire, les solennités établies, les sanctuaires érigés en divers endroits, les exercices privés et publics en l'honneur de l'Immaculée Conception, tout

contribuait à donner à cette affirmation le caractère de l'évidence elle-même, et menait à cette conclusion certaine que l'Eglise du Canada avait sans cesse confessé, ouvertement et unanimement cette croyance.

Les lettres de l'illustre Monseigneur Bourget, alors évêque de Montréal, resteront comme le témoignage éloquent rendu en cette glorieuse circonstance auprès du Chef Suprême de l'Eglise, de la dévotion éclairée et fervente de notre peuple envers la Très Sainte et Immaculée Vierge Marie.

C'est du reste ce qui se produisit dans toutes les églises du monde. C'est même à la suite d'une pétition commune des évêques, que l'immortel Pie IX décida de fixer à la date du 8 décembre 1854, du haut de la Chaire de Pierre, la proclamation solennelle du dogme de l'Immaculée Conception.

\* \* \*

Quel beau spectacle offrit alors au ciel et à la terre la Ville Eternelle qui naguère rouvrait ses portes, au milieu des réjouissances les plus enthousiastes, à son Pontife et à son roi.

Près de deux cents prélats, cardinaux, archevêques et évêques, appartenant aux peuples les plus divers, et pour un bon nombre venant des contrées les plus lointaines, entourent Pie IX dans la basilique vaticane remplie par une multitude de fidèles de toutes langues et de toutes nations. Le temple brillamment illuminé a revêtu ses plus riches tentures ; un chœur puissant

entonne les chants liturgiques pendant que le Pape, à l'autel, commence le Saint Sacrifice.

C'est l'Église entière réunie en ce lieu auprès de son chef pour entendre tomber de ses lèvres la parole infail-  
lible qui, en adressant à la Sainte Vierge le plus bel  
hommage qu'elle pût recevoir ici-bas, allait en même  
temps porter le coup décisif aux erreurs multiples qui  
découlaient d'une même source en détournant le monde  
des notions surnaturelles.

En décrétant comme vérité révélée de Dieu, l'Imma-  
culée Conception de la Sainte Vierge, le Pape n'allait-il  
pas en même temps, par une conséquence logique, rap-  
peler et affirmer tous les autres dogmes de notre foi,  
puisque'ils sont en eux-mêmes ou dans leur principe la  
raison d'être de ce privilège.

L'évangile est chanté ; le peuple se tait, respectueux  
et soumis. Pie IX est à son trône, entouré des plus hauts  
dignitaires de sa cour. Il entonne le *Veni creator* que  
toute l'assistance chante avec lui pour appeler, dans un  
élan suprême de foi et d'amour, les lumières et les grâ-  
ces de l'Esprit-Saint.

Débout, portant la tiare, emblème de sa triple royauté,  
et dans toute la majesté de cet appareil pontifical qui  
apparaît comme un reflet des grandeurs célestes, d'une  
voix émue, mais forte et distincte, il prononce ces pa-  
roles :

“ A l'honneur de la sainte et indivisible Trinité, pour  
la gloire et la dignité de la Vierge Mère de Dieu, pour  
l'exaltation de la foi catholique et l'accroissement de la

religion chrétienne ; par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et la nôtre, nous déclarons, prononçons et définissons, que la doctrine qui tient que la bienheureuse Vierge Marie, dès le premier instant de sa conception, a été par une grâce et un privilège spécial du tout puissant, en vue des mérites de Jésus-Christ, Sauveur du genre humain, préservée et exemptée de toute tache du péché originel, est révélée de Dieu, et que par conséquent elle doit être crue fermement et inviolablement par tous les fidèles." (Pie IX. Bulle Ineffabilis)

Vous avez bien remarqué, N. T. C. F., que par cette définition authentique et solennelle, le Pape ne créait point un dogme nouveau, n'énonçait point une doctrine qui fût jusqu'alors étrangère à la croyance et à l'enseignement de l'Eglise, mais simplement il a constaté que cette vérité appartenait au dépôt de la révélation dont l'Eglise a été constituée la gardienne infailible, et imposait l'obligation d'y croire désormais d'une foi inébranlable.

Ce fut, à la suite de cette imposante solennité, dans la Ville Eternelle d'abord, une explosion d'enthousiasme dont les échos se répercutèrent dans le monde entier. Toutes les églises du monde célébrèrent à l'envi, par des démonstrations extraordinaires de piété, un événement depuis longtemps attendu, et qui rencontrait les désirs de tout le peuple catholique.

Du haut du Ciel la Sainte Vierge a daigné marquer par d'incontestables prodiges, qu'elle avait eu pour

agréable cet hommage rendu au plus glorieux de ses mystères. Elle daignait même peu de temps après, se laisser voir à une humble bergère de Lourdes, à qui elle se faisait connaître par ces simples mots : “ *Je suis l’Immaculée Conception.*”

En ratifiant en quelque sorte, la déclaration doctrinale faite par le Souverain Pontife d’un privilège si glorieux, de tout temps admis par la croyance universelle, Marie inaugurerait en même temps une ère de merveilles, de miracles, qui par leur éclat, leur fréquence, signifiaient la haute protection dont Elle couvrait l’Eglise et ses enfants, et les bienfaits sans nombre dont elle allait, plus que jamais, couvrir le monde.

\* \* \*

Tel est le mystère si glorieux pour la Très Sainte Vierge, que le Pape aujourd’hui nous invite à contempler d’une foi vive et profonde : Marie Immaculée dans sa Conception, c’est-à-dire soustraite, par un privilège unique, en vue des mérites de Jésus Christ, à la loi générale qui pesait sur l’humanité.

“ O, Marie conçue sans péché.” Cette invocation qui nous est familière contient en principe toutes les beautés, toutes les perfections, toutes les grâces, toutes les vertus, tous les dons Célestes de l’esprit et du cœur, de la nature et de la grâce.

Elle exprime la plénitude des trésors de sagesse dont Dieu s’est plu à orner son tabernacle vivant. Elle dit la suréminence de l’âme de Marie plus pure, plus sainte, plus parfaite que tout autre créature.

La noblesse intacte de son origine ayant été comme la source divinement voulue des opérations mystérieuses par lesquelles le Saint-Esprit l'élevait graduellement jusqu'aux plus hauts sommets de la sainteté créée, la coopération parfaite ayant toujours pleinement répondu à l'action divine, l'Immaculée Conception ne pouvait laisser supposer en la Très Sainte Vierge autre chose que l'amour divin le plus ardent dans le cœur le plus pur, dans l'âme la plus parfaite.

“ Vous êtes toute belle, ô Marie, et il n'y a point de tache en vous.”

Et si dans la chaste complexion de son corps immaculé, soustrait d'ailleurs à toute infirmité, elle accepte la douleur, ce n'est que pour s'unir plus parfaitement à son Fils, s'immolant et souffrant pour la Rédemption de nos âmes.

La mort elle-même n'aura sur elle qu'un empire passager, et sans subir la corruption du sépulcre, Marie verra dans sa glorieuse Assomption se consommer à jamais, au-dessus de toutes les hiérarchies célestes, son bonheur, son triomphe et sa gloire.

Du haut du Ciel, où la Sainte Vierge occupe près de son Divin Fils, la place que lui ont marquée ses prérogatives et ses grâces, où elle domine l'assemblée des élus et les anges eux-mêmes, la Sainte Vierge, immaculée parce qu'elle devait être notre médiatrice, étend sur nous tous, les bras d'une protection maternelle d'autant plus puissante et plus efficace, qu'elle est plus rapprochée du cœur de Jésus qui lui marque une affection

filiale, et qui accepte en notre faveur les vœux de son intercession.

Elle est notre avocate auprès de lui. Sa sainteté lui donne sur Notre-Seigneur une influence égale à nulle autre. Par Marie nous allons à Jésus. Avec quel esprit de foi, de piété, de confiance ne devons-nous pas recourir à sa bonté, nous rappelant qu'on ne l'a jamais invoquée avec sincérité sans avoir été écouté et exaucé.

Cette sincérité elle-même demande que nos prières soient accompagnées d'un désir véritable de plaire à la Très Sainte Vierge, non seulement par la glorification de ses privilèges, mais encore par une attention constante, en autant qu'il est en nous, de marcher sur ses traces et d'imiter ses vertus.

C'est-à-dire que rachetés par les mérites de Jésus-Christ, redevenus enfants de Dieu par le Baptême, jouissant de la liberté de conquérir le Ciel, il nous faut vivre de la vie surnaturelle, dont le Rédempteur a voulu de nouveau faire couler la source dans nos âmes par le moyen des Sacrements qui sont le fruit de ses mérites et de sa mort.

En un mot, il faut éviter le péché, pratiquer toutes les vertus, éloigner de nous tout ce qui éloigne de Dieu, et parce que, ainsi que s'exprime Notre Saint-Père le Pape, " il n'est pas de route plus sûre ni plus facile que Marie par où les hommes puissent arriver jusqu'à Jésus-Christ, et obtenir moyennant Jésus-Christ, cette parfaite adoption des fils qui rend saint et sans tache sous le regard de Dieu," c'est avec Marie, sous sa sainte garde, en vue

de la mieux connaître et de l'imiter que nous allons tous ensemble durant le jubilé, travailler à notre sanctification et à notre salut.

Puissions-nous, Nos T. C. F., offrir à l'Eglise, au milieu des tribulations et des épreuves, ce beau et consolant spectacle, d'un peuple tout entier qui, toujours ferme dans sa foi, toujours attaché à sa religion, toujours docile à l'autorité de ses pasteurs, conserve intactes ses pieuses coutumes et continue de mettre en pratique, dans sa vie privée et publique les enseignements du Christ.

Pour cela, N. T. C. F., nous espérons sans doute que le Jubilé sera bien fait, que tous les fidèles du diocèse sans exception sauront en retirer tous les biens spirituels qu'il leur promet.

Mais nous comptons surtout qu'il aidera véritablement selon le vœu de Pie X, à tout restaurer dans le Christ, et par conséquent qu'il servira à écarter de nous d'une manière sérieuse et définitive tout ce qui peut être un obstacle à la vie surnaturelle, tous les dangers que peuvent faire courir à notre foi ou à la morale publique, l'invasion inquiétante de certaines choses déjà maintes fois signalées, et qui ne peut être arrêtée que par une action commune basée sur le sentiment chrétien de la responsabilité.

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, nous réglons et ordonnons ce qui suit :

1o L'encyclique de Sa Sainteté Pie X sur le jubilé sera lue et publié au prône de toutes les églises où se

fait l'office public, et au chapitre de toutes les communautés religieuses.

2o Le temps pour gagner l'indulgence du jubilé commencera dans ce diocèse le neuf septembre prochain et se continuera jusqu'au huit décembre inclusivement.

3o Les conditions pour gagner l'indulgence sont les suivantes :

a) *La confession et la communion avec les dispositions requises.*

b) *Trois visites distinctes faites soit à des jours différents, soit le même jour, à l'Église cathédrale, paroissiale ou principale.* Les fidèles de la paroisse de Sainte-Cécile de Valleyfield devront faire ces visites à la cathédrale ; ceux des autres paroisses à leur église paroissiale ; les fidèles des missions ou dessertes érigées canoniquement pourront les faire dans l'église ou chapelle de ces missions ou dessertes. A chacune de ces trois visites il faut prier pieusement " pour la liberté et l'exaltation " de l'église catholique et du Siège Apostolique, pour " l'extirpation des hérésies, pour la concorde de tous les " princes chrétiens, pour la paix et l'union de tout le " peuple fidèle et selon les autres intentions du pape." Il n'est pas nécessaire cependant de penser explicitement à toutes ces choses au moment de la prière ; il suffit de prier d'une manière générale aux intentions du Souverain Pontife et en vue de gagner le jubilé. La récitation de cinq *Pater* et de cinq *Ave* peut suffire.

c) *Un jeûne strict et rigoureux qui ne permet l'usage que*

*d'aliments réellement maigres.* Par conséquent on ne doit faire qu'un seul repas principal, et à ce repas, comme d'ailleurs à la collation, les œufs, le lait et ce qui vient du lait, comme la crème, le beurre, le fromage, sont interdits. On doit aussi s'abstenir de tout aliment dans lequel la graisse, le beurre, le lait entrent comme condiment.

40 Les navigateurs et les voyageurs qui reviendraient à leur domicile après les trois mois fixés pour le jubilé, pourront gagner l'indulgence en accomplissant dès leur retour les œuvres indiquées plus haut.

5 Le confesseur doit dispenser de la communion les enfants qui n'ont pas encore fait leur première communion.

60 Tout confesseur approuvé a la faculté de commuer, dans la confession, en d'autres œuvres de piété celles qui sont prescrites pour gagner le jubilé, en faveur des personnes qui ne pourraient pas les accomplir.

70 Tout confesseur est aussi autorisé à commuer, au confessionnal, en d'autres œuvres de piété, les visites d'église, en faveur des prisonniers, des infirmes, des religieuses cloîtrées, et d'une manière générale pour toutes les personnes qui se trouvent empêchées de les faire.

80 Les religieuses cloîtrées ou non cloîtrées, ainsi que les novices, peuvent faire leur confession du jubilé à tout prêtre approuvé dans ce diocèse pour confesser les religieuses.

Les religieux de quelqu'ordre que ce soit, de même que les fidèles, peuvent faire leur confession à tout prêtre séculier ou régulier approuvé dans le diocèse.

10o Chaque confesseur approuvé entendant la confession d'une personne qui veut gagner l'indulgence du jubilé a le pouvoir d'absoudre des fautes ou censures réservées au Pape ou à l'Ordinaire, de commuer certains vœux, et de dispenser de certaines irrégularités, comme l'indique l'encyclique de Sa Sainteté.

11o L'indulgence du jubilé est applicable aux âmes du purgatoire. De plus, durant le temps de ce jubilé, chacun garde le privilège de gagner toutes les autres indulgences accordées par les Souverains Pontifes, sans en excepter les plénières.

Seront nos présents Lettre Pastorale et Mandement, lus au prône de toutes les églises et chapelles du diocèse où se fait l'office divin, et au chapitre des communautés religieuses, à partir du premier dimanche après sa réception.

Donné à Valleyfield, en notre palais épiscopal, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre secrétaire, le 15 août 1904, en la fête de l'Assomption de la Sainte Vierge Marie.

† JOSEPH-MÉDARD,  
Évêque de Valleyfield.

Par Mandement de Monseigneur,

L. MOUSSEAU, Prêtre,  
Secrétaire.

---

**LETTRE PASTORALE**  
DE  
**MGR L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL**  
SUR

**L'érection du diocèse de Joliette  
et la nomination de Mgr Joseph-Alfred Archambeault,  
protonotaire apostolique, à ce nouveau  
siège épiscopal**

Nos très chers frères,

Déjà vous avez appris la faveur insigne dont le Saint-Siège s'est plu à honorer l'Eglise qui nous est confiée, en créant, tout entier dans les limites du diocèse de Montréal, un nouveau diocèse avec siège épiscopal à Joliette.

Nous venons aujourd'hui nous entretenir de cet important événement

Ainsi que nous nous en sommes ouvert aux fidèles rassemblés dans notre cathédrale lors de notre dernier retour de Rome, c'est de plein gré que nous avons nous-même sollicité cette faveur, après en avoir pesé devant Dieu les heureuses conséquences, et en avoir conféré avec nos vénérables suffragants dans une parfaite unité de sentiments.

Léon XIII avait accueilli favorablement l'offre que nous lui faisons d'enrichir l'Eglise canadienne, par la formation, dans la Province de Québec, d'un diocèse nouveau.

L'illustre pontife fut enlevé à l'admiration et à l'affection du monde catholique, avant d'avoir eu le temps de mettre ce projet à exécution.

Conduit évidemment par la main de Dieu, un autre vicaire du Christ, non moins admiré et non moins aimé, est monté depuis sur la chaire de Pierre.

Pie X a pensé comme Léon XIII. C'est lui qui a exaucé notre demande.

Par un bref du 27 janvier dernier, que Son Excellence Mgr Sbarretti, délégué apostolique au Canada fut chargé de nous transmettre, le Saint-Père, en vertu de sa suprême autorité, a détaché du diocèse de Montréal les trois comtés de Berthier, de Joliette et de Montcalm, plus quatre paroisses du comté de l'Assomption : L'Épiphanie, Saint-Roch-de-l'Achigan, Saint-Henri-de-Mascouche, Saint-Lin-des Laurentides. Ce vaste territoire se trouvait ainsi canoniquement constitué en une Église diocésaine, jouissant désormais de sa vie propre et de tous ses privilèges particuliers.

Dans la démarche qui a provoqué le démembrement de notre diocèse, Dieu nous est témoin que nous avons fait taire toute considération personnelle, pour n'obéir qu'à la voix de notre conscience. Nous n'avons pas cherché à diminuer le fardeau de nos labours, ni l'étendue de la redoutable responsabilité qui incombe aux évêques. Nous avons voulu servir la cause de l'Église et promouvoir les intérêts des âmes.

L'accroissement de la population, la colonisation, l'exploitation de notre immense domaine national, et par

suite la prospérité toujours grandissante du diocèse de Montréal en particulier, avaient déjà à plusieurs reprises, porté nos prédécesseurs, Mgr Bourget et Mgr Fabre, à céder des parties importantes du territoire soumis à leur juridiction, pour en former successivement les diocèses d'Ottawa, de Saint-Hyacinthe et de Valleyfield. Nous avons suivi ces exemples.

L'histoire est là pour nous assurer que le sacrifice que nous faisons à la gloire de Dieu et de son Eglise, non moins que celui de ces généreux évêques, nos devanciers, sera béni.

C'est la récompense que nous attendons.

Cependant, à l'exemple de saint Paul se séparant de ses bien aimés fidèles de Corinthe, il nous est permis de l'avouer, notre cœur est profondément ému à la pensée de dire adieu à toute cette portion chérie de nos ouailles, que nous avons tant aimée depuis les sept ans de notre ministère épiscopal. En vain, nous ferions des efforts pour cacher nos regrets et notre douleur. Nous avons été leur père ; et ils ont été pour nous des fils pleins de respect et d'affection.

Comment pourrions-nous oublier ces relations d'évêque à fidèles, relations d'ordre si intime et si élevé en même temps, plus fortes que toutes les relations de la terre.

Non ! toujours nous en garderons la mémoire vivace dans notre âme.

Jamais elles ne s'effaceront de notre souvenir ces populations chrétiennes si attachées à leurs croyances et

si respectueuses des pratiques de la religion ; ces familles nombreuses et fortes, où les bénédictions du ciel ne cessent de descendre en fruits de paix, d'harmonie et de prospérité ; ces paroisses anciennes ou plus récentes, florissantes ou modestes encore, en attendant l'heure prochaine de leur complet épanouissement, que nous visitons au nom de Dieu, leur apportant, dans la joie et l'effusion de notre âme, nos meilleures bénédictions, nos encouragements et nos conseils ; qui nous accueillait avec bonheur, écoutant toujours notre parole avec la plus religieuse déférence.

Comment oublier, en particulier, tous ces prêtres zélés, pleins de mérites et de vertus, nos collaborateurs d'hier dans le travail surnaturel des fonctions pastorales, ces prêtres soumis à nos directions, empressés à répondre à nos désirs, et dont les labeurs ont été si visiblement récompensés par le divin Maître ?

Il nous en coûte aussi de nous séparer de ces communautés religieuses vouées à la formation morale et intellectuelle de l'enfance, ou consacrées par des engagements irrévocables au soulagement des membres souffrants de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui accomplissent là-bas, avec tant d'abnégation, ces mêmes œuvres admirables d'éducation et de charité, dont leurs Frères et leurs Sœurs en religion font bénéficier notre ville épiscopale.

Pourrions-nous ne pas faire une mention spéciale de ce collègue Joliette qui depuis plus d'un demi siècle a rendu à la religion et à la société les plus signalés ser-

vices ? Que de prêtres distingués et zélés, que de religieux et d'honorables citoyens il a formés ! Montréal se ressentira longtemps de son heureuse influence et pour nous, il nous sera doux de conserver toujours avec lui et ses dévoués directeurs les plus cordiales relations.

A tous, nos très chers frères, nous adressons notre adieu le plus paternel et le plus affectueux.

Il est vrai que, par la bienveillance du Saint-Siège, nous demeurons votre métropolitain, et que l'Eglise de Joliette reste attachée à l'Eglise de Montréal, comme une fille à sa mère. Cette considération tempère notre douleur. Nos liens avec vous subsistent encore.

Mais nous ne cessons pas moins d'être pour vous tout ce que nous avons été. La Providence vous envoie un nouvel évêque, un nouveau pasteur.

C'est par lui, à l'avenir, que l'action divine de la grâce et des sacrements s'exercera dans vos âmes, dans vos familles, dans vos paroisses, dans toutes vos œuvres de religion et de charité.

C'est à lui qu'il appartiendra de veiller sur vos destinées futures.

Une ère de progrès s'est ouverte pour toute la région qui constitue le nouveau diocèse. L'agriculture, l'industrie, le commerce s'y développent sans cesse. De nouvelles voies de pénétration sont tracées. Elles ne feront qu'accentuer davantage l'intensité de cette prospérité générale. Resserré jusqu'ici dans des horizons trop étroits, le surplus de la population urbaine et rurale va se porter à la conquête de ces terres nouvel-

les, qui n'attendaient que le sillon du laboureur et la faux du moissonneur pour livrer leurs riches trésors de fécondité.

Il y a lieu de l'espérer : les efforts qui se déploient pour favoriser la colonisation dans ces régions, seront décuplés par la fondation d'un siège épiscopal à Joliette, centre naturel et économique de toute cette contrée.

Les initiatives privées et publiques vont se mettre, nous n'en doutons pas, plus résolument à l'œuvre, soutenues, dirigées, unifiées en un faisceau compact et solide, par la parole de l'évêque et grâce à son prestige.

Les fils de famille, les jeunes ménages, au lieu de déverser dans les villes ou de s'expatrier, s'en iront courageusement, ce nous semble, ouvrir des paroisses nouvelles, assurés d'y être suivis par la sympathie épiscopale et d'y trouver une église et des écoles. Ce sera double profit, pour la religion catholique et pour la nationalité canadienne-française.

Tels sont les motifs que nous avons exposés au Saint-Père et au cardinal préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, en demandant la création du diocèse de Joliette. Telles sont les raisons d'ordre supérieur et absolument désintéressées, que nous avons invoquées dans la sincérité de notre âme d'évêque, cherchant avant tout le bien de la religion et du pays. C'est par amour pour l'Eglise et les âmes, que nous avons agi ! par amour pour la patrie et pour nos compatriotes.

Et encore une fois, malgré tous les regrets que nous ressentons à cette heure pénible de la séparation, nous

ne pouvons que rendre grâce au ciel d'avoir écouté notre prière et accepté notre sacrifice. Nous savons trop, nos très chers frères, que " si leur fonction a élevé les évêques au-dessus de vos têtes, c'est à la seule fin, selon la parole du grand apôtre, de faire descendre jusqu'à vous les biens de Dieu, dont ils ont été établis les dispensateurs ".

Mais pour que cette dispensation puisse facilement arriver à tous, qui ne voit, à mesure que les diocèses deviennent plus peuplés, la nécessité d'augmenter le nombre de ces évêques, afin de permettre à leur ministère d'atteindre jusqu'aux extrémités les plus reculées et de s'accommoder complètement à tous les besoins ?

C'est la mission spéciale confiée par l'Eglise à celui qui, au nom du Seigneur, va bientôt prendre possession du siège de Joliette : Mgr Joseph-Alfred Archambeault, protonotaire apostolique, vice-recteur de l'Université Laval, chanoine archidiacre de notre église métropolitaine, et notre vice-gérant.

Ce n'est pas un inconnu que le Saint-Siège met à votre tête, prêtres et fidèles de Joliette. Vous savez par quelle formation le ciel l'a préparé à la grande mission dont il le charge aujourd'hui ; quel succès il remporta jadis au collège de L'Assomption dont il fut l'un des plus brillants élèves, au séminaire de Saint-Sulpice à Montréal et aux universités romaines, d'où il sortit avec les titres de docteur en théologie et en droit canonique.

Vous l'avez vu remplir, auprès de notre vénéré prédécesseur comme auprès de nous, les fonctions les plus

---

importantes et les plus délicates avec autant d'habileté que de dévouement. L'Université Laval et nos communautés religieuses ont été à même d'apprécier pendant plusieurs années son activité et son zèle. Comme archidiacre, il a fait une étude sérieuse des œuvres et de l'état financier des fabriques de toutes ces paroisses désormais soumises à sa juridiction. Aussi vous l'appeliez de vos vœux, vous l'attendiez comme celui qui devait nous remplacer auprès de vous et hériter de notre affection à votre égard. Vous ne vous trompiez point ; les congrégations de Rome et le Souverain-Pontife ont justifié vos prévisions et réalisé votre désir. C'est bien le cas de dire que " la voix du peuple a été ici la voix de Dieu ".

Pour nous, nos très chers frères, nous perdons un de nos plus précieux collaborateurs, un ami sincère qui depuis le premier jour de notre épiscopat a semblé mettre son plus grand bonheur à soulager notre fardeau, à partager nos sollicitudes et à seconder toutes nos vues. Une chose nous console : c'est la pensée que les liens les plus sacrés vont venir s'ajouter pour nous aux liens anciens ; qu'il continuera de vivre d'esprit et de cœur dans ce cher archevêché de Montréal, où il a rencontré, où il laisse de si vives sympathies, et surtout que des milliers d'âmes vont bénéficier directement de sa sage et pieuse administration.

Le 24 août prochain, fête de saint Barthélemi, patron du grand et généreux citoyen dont le nouveau diocèse

---

portera le nom, il nous sera donné de lui conférer la consécration épiscopale : ce jour, comptera parmi les plus beaux et les plus heureux de notre vie.

Daigne le Dieu tout puissant accorder à son élu un règne long et fécond en œuvres ; qu'il l'assiste, le protège, le dirige dans toutes ses voies ; que le bien aimé troupeau qui fut nôtre et dont il devient le pasteur, procure toujours à son âme les consolations saintes qu'il nous a fait goûter à nous-mêmes et dont nous garderons un impérissable souvenir.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises paroissiales et autres où se fait l'office public et au chapitre de toutes les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, le huit août mil neuf cent quatre, septième anniversaire de notre consécration épiscopale, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre chancelier.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

Par mandement de Monseigneur,

EMILE ROY, chanoine,

*Chancelier.*

---

**ÉTATS-UNIS.**— Les statistiques du suicide. — La *Review*, de Saint-Louis a publié, il y a déjà quelque temps, d'après M. Upton, une autorité en la matière, les statistiques du suicide en ce pays, de 1891 1903.

De 3531 qu'il était, il y a treize ans, le nombre est monté à 8597 en 1903.

Voilà une augmentation qui se passe de commentaires et indique assez clairement qu'une dépression se fait sentir dans le niveau du sens moral.

L'on a remarqué que l'augmentation se fait surtout sentir dans les villes.

Autre particularité, le suicide est plus commun chez l'homme que chez la femme.

Des 77,617 suicidés enregistrés durant la période comprise entre 1891 et 1903, 57,317 appartenaient au sexe fort et 20,300 seulement à l'élément féminin.

Cependant les statistiques ont montré que de 10 à 25 ans, le suicide était plus fréquent chez la femme que chez l'homme.

*Nouvelle constatation alarmante.* — Le suicide commence aussi à se répandre chez les enfants.

Chez les professionnels, c'est surtout parmi les médecins qu'on se suicide.

Quant au mode on compte sur le total plus haut donné, 61,933 victimes du revolver et du poison.

La facilité avec laquelle on se procure l'acide carbolique, nous explique pourquoi ce poison est plus que tout autre en faveur auprès de ces malheureux.

M. Upton, dit que l'augmentation continuelle du suicide montre que la valeur de la vie humaine semble avoir diminuée, et que le point de vue auquel se placent ces personnes pour disposer de leur vie semble être beaucoup faussé.

Elle est due, nous n'en doutons pas, à un affaiblissement du sens moral, à un obscurcissement des convictions religieuses, et à un oubli des vérités de la foi.